



Info-Alerte n° 2310 du 3 février 2021



## **SAMASSUR ne connaît pas la modestie**

Le courtier **SAMASSUR** (Marseille) annonce ses points forts : transparence, qualité, professionnalisme et sécurité.

Il affirme placer la satisfaction client au cœur de sa politique d'entreprise.

Une cliente, sollicitée par téléphone pour souscrire une assurance prévoyance, avait souhaité se rétracter dans les 14 jours, comme le prévoit la réglementation en matière de démarchage téléphonique.

Un courrier du 25 juin 2020 lui avait confirmé que sa demande était en cours de traitement. Hélas, sept mois plus tard, un montant de restant dû de 119 € ne lui était toujours pas remboursé. Le 25 janvier 2021, après intervention du Réseau anti-arnaques, **SAMASSUR** effectue, enfin, le virement de la somme tant attendue, et présente ses excuses pour la gêne occasionnée.

Il est toujours plus facile d'affirmer une efficacité de ses prestations que de la pratiquer.



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)